

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**  
Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 24 septembre à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 15 septembre 2022

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 65 Pouvoirs : 10  
Votants : 75 (dont 10 procurations)

**Présents** : Simon ADDERLEY ( SAINT ANGEL ) ; Thierry ALEXANDRE ( BAS ET LEZAT ) ; Michel AUBIGNAT ( SAINT REMY DE BLOT ) ; Pierre BARBARY ( PONTGIBAUD ) ; Denis BARDEL ( BLOT L'EGLISE ) ; Davy BELLARD ( NEUF EGLISE ) ; Marie-Andrée BERKES ( SAINT OURS LES ROCHES ) ; Gilles BIGAY ( EFFIAT ) ; Sébastien BLANC ( LOUBEYRAT ) ; Grégory BONNET ( MONTCEL ) ; Joël BOUGAREL ( ARS LES FAVETS ) ; Loïc BOULAIS ( SAINT QUINTIN SUR SIOULE ) ; Florent BOURLON ( POUZOL ) ; Luc CAILLOUX ( CHAPDES BEAUFORT ) ; Mathieu CAMUS ( POUZOL ) ; Marc CARRIAS ( EFFIAT ) ; Sébastien CAVARD ( NEUF EGLISE ) ; Alain CAZE ( SAINT OURS LES ROCHES ) ; Florian CHANET ( MONTPENSIER ) ; Daniel CLUZEL ( GOUTTIERES ) ; Pierre COLLANGE ( LISSEUIL ) ; Olivier COUCHARD ( MANZAT ) ; Michel DELLILE ( JOZERAND ) ; Alain DESNIER ( SAINT HILAIRE LA CROIX ) ; Alain DURIN ( ARS LES FAVETS ) ; Laetitia GARDARIN ( CHAPDES BEAUFORT ) ; Jean Pierre GELINAT ( VIRLET ) ; Marc GIDEL ( SAINT GERVAIS D'Auvergne ) ; Alain GIMENEZ ( AYAT SUR SIOULE ) ; Marie-Françoise HUBERT ( JOZERAND ) ; Philippe IMBAUD ( YOUNG ) ; Christian JEROME ( SAINT ELOY LES MINES ) ; Guillaume JOUANADE ( TEILHEDE ) ; Bernard JOUHENDON ( VIRLET ) ; Gabriel LABAYE ( LA CROUZILLE ) ; Damien LABBE ( SAINTE CHRISTINE ) ; Pascal LABBE ( SAINT AGOULIN ) ; Julien LECLACHE ( LAPEYROUSE ) ; Jean-Claude LEDUC ( DURMIGNAT ) ; Jocelyne LELONG ( SAURET BESSERVE ) ; Jean Claude LEMOINE ( SAINT MYON ) ; Didier MANUBY ( LES ANCIZES COMPS ) ; Gilles MAS ( SAINT GENES DU RETZ ) ; Sabine MICHEL ( LAPEYROUSE ) ; Anthony MORALES ( QUEUILLE ) ; Evelyne OLIGNER ( CHAPTUZAT ) ; Roger OLLIER ( BUXIERES SOUS MONTAIGUT ) ; Etienne ONZON ( COMBRONDE ) ; Michel PAQUET ( SAINT AGOULIN ) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET ( SAINT PARDOUX ) ; Jean-François PORTE ( MONTCEL ) ; Sébastien PORTIER ( CHARBONNIERES LES VIEILLES ) ; Alexis RENARD ( SAINT PRIEST DES CHAMPS ) ; Jean Luc QUINTY ( MONTAIGUT EN COMBRAILLE ) ; Christian RAFFIER ( SAINT QUITIN SUR SIOULE ) ; Daniel RAYNAUD ( SAINT GAL SUR SIOULE ) ; Dominique RAYNAUD ( SAINT GEORGES DE MONS ) ; Bernard ROCHON ( SAINTE CHRISTINE ) ; Anne Sophie RODRIGUES ( CHAMPS ) ; Patricia ROSSIGNOL ( ESPINASSE ) ; Fabien ROUX ( MARCILLAT ) ; Cendrine SAUTHON ( BAS ET LEZAT ) ; Odile SOULIER ( SAINT GERVAIS D'Auvergne ) ; Jérôme TARAGNAT ( CHAPTUZAT ) ; Jean-Luc TIXIER ( MONTPENSIER ).

**Absents ayant donné procuration** :

Guillaume CRISPYN ( CHAMPS ) ayant donné pouvoir à Anne-Sophie RODRIGUES ( CHAMPS )  
Jean Marc SAUTERAU ( MONTAIGUT EN COMBRAILLE ) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY ( MONTAIGUT EN COMBRAILLE )  
Amélie PEREZ ( CHATEAUNEUF LES BAINS ) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET ( MONTCEL )  
Fernand ANTUNES ( LES ANCIZES COMPS ) ayant donné pouvoir à Didier MANUBY ( LES ANCIZES COMPS )  
Cédric BOILOT ( SAINT ELOY LES MINES ) ayant donné pouvoir à Christian JEROME ( SAINT ELOY LES MINES )  
Pierre EVRAIN ( LOUBEYRAT ) ayant donné pouvoir à Sébastien BLANC ( LOUBEYRAT )  
Jean Paul POUZADOUX ( COMBRONDE ) ayant donné pouvoir à Etienne ONZON ( COMBRONDE )  
Laurent JAHARD ( SAINT GENES DU RETZ ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS ( SAINT GENES DU RETZ )  
Michaël BARE ( CHARBONNIERES LES VIEILLES ) ayant donné pouvoir à Sébastien PORTIER ( CHARBONNIERES LES VIEILLES )  
Julien PERRIN ( SAINT GEORGES DE MONS ) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD ( SAINT GEORGES DE MONS )

Monsieur Alexis RENARD a été élu secrétaire de séance.

**Objet : ADMISSIONS EN NON-VALEURS SUR LE BUDGET EAU POTABLE**

M. Bruno FLATRES, comptable public, a transmis au Syndicat de Sioule et Morge une liste de titres de recettes (n°4769540012) émis sur le budget principal du Syndicat de Sioule et Morge, dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs :

<b>Exercice</b>	<b>Montants restant dus</b>	<b>Motif de la présentation</b>	<b>Imputation comptable</b>
2020 et 2021	2,68 €	Restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite	6541 - Pertes sur créances irrécouvrables, créances admises en non-valeur
2020 et 2021	1 067,21 €	Certificats irrécouvrabilité	6541 - Pertes sur créances irrécouvrables, créances admises en non-valeur
2020, 2021 et 2022	129,34 €	Décédé et demande de renseignement négative	6541 - Pertes sur créances irrécouvrables, créances admises en non-valeur
2020 et 2021	183,31 €	Surendettement et demande d'effacement de la dette	6542 - Pertes sur créances irrécouvrables, créances éteintes
<b>TOTAL :</b>	<b>1 382,54 €</b>		

Le caractère d'irrécouvrabilité de ces montants étant avéré, le Président propose au Comité Syndical :

- D'admettre en non-valeur la somme de 1 382,54 € sur le budget principal,
- D'imputer cette somme au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) conformément au tableau ci-dessus (comptes 6541 et 6542).

Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge lors de leur réunion du 15 septembre 2022.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 1 382,54 € sur le budget principal,**
- **DECIDE d'imputer cette somme au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) conformément au tableau ci-dessus (comptes 6541 et 6542).**

Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
le 24 septembre 2022

Le Président,  
Luc CAILLOUX

